



Merci de retourner cette enquête complétée,  
au plus tard le 30 septembre 2021, à  
Fédération des Chasseurs du Calvados  
41, rue des Compagnons - CS 55436 - CAEN CEDEX 4  
Tél : 02.31.44.24.87 / Fax : 02.31.43.70.63 / mail : [fdc14@wanadoo.fr](mailto:fdc14@wanadoo.fr)



## Constat de dommages par les petits Mammifères Sauvages

Je soussigné(e),

NOM et Prénom (Obligatoire) : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

**Notifiez vos dégâts de manière précise** (perte en nombre de petits animaux ou surface détruite, y compris pour les aménagements type laine de verre, ..., et par commune)

### **Renard**

Précisez la nature des dégâts par commune : .....

### **Fouine**

Précisez la nature des dégâts par commune : .....

### **Martre**

Précisez la nature des dégâts par commune : .....

### **Putois**

Précisez la nature des dégâts par commune: .....

**Notifiez vos dégâts de manière précise** (surface et type de cultures détruits par commune)

### **Lapin**

Précisez la nature des dégâts par commune : .....

### **Ragondin**

Précisez la nature des dégâts par commune : .....

### **Rat musqué**

Précisez la nature des dégâts par commune : .....

## **Blaireau**

Précisez la nature des dégâts par commune :.....  
.....  
.....

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits cités ci-dessus.

Fait à : .....  
.....

Le :

Signature :

# **NOTICE EXPLICATIVE**

## **Note au collecteur d'informations :**

Nous avons absolument besoin du retour de ces informations, agrémenté éventuellement de photos ou de constats, afin d'obtenir le classement « ESOD » (Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts) de certaines espèces, hors blaireau.

C'est uniquement en constituant des dossiers que nous pourrons faire valoir nos droits pour ce classement.

Les objectifs étant de :

- justifier le classement « ESOD » de certaines espèces,
- maintenir la liste annuelle des Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts,
- estimer le montant des dégâts causés sur les élevages particuliers, de professionnels, aux activités agricoles et aux dégradations matérielles.

## **Informations aux victimes des dégâts :**

En aucun cas, cette déclaration ne sera suivie par un retour d'indemnisation.

Elle n'est pas non plus destinée à « contrôler » les petits élevages, mais plutôt à les défendre en maintenant ou sollicitant, grâce à vos témoignages, la liste des espèces susceptibles d'être classées ESOD dans le Calvados (Renard, Mustélidés, Corvidés, Ragondin...), et ainsi protéger vos élevages et vos cultures dans le long terme.

Nous vous rappelons que sans le statut « ESOD », les espèces prédatrices ne peuvent être piégées, ou faire l'objet de destruction à tir en dehors des périodes légales d'ouverture et de fermeture de la chasse.

**Vous trouverez également ce formulaire de constat de dommages  
sur notre site internet [www.fdc14.com](http://www.fdc14.com) rubrique Téléchargement  
et celui de la Chambre d'agriculture [www.normandie.chambres-agriculture.fr](http://www.normandie.chambres-agriculture.fr)**